

Glossaire

Voir aussi <https://www.icann.org/resources/pages/glossary-2014-02-03-en>.

COMITÉ CONSULTATIF (AC)	<p>Un comité consultatif (AC) est un organe consultatif formel constitué de représentants de la communauté Internet et chargé de prodiguer des conseils à l'ICANN sur un sujet ou un domaine réglementaire spécifique. Un certain nombre de ces comités sont prévus dans les statuts de l'ICANN et d'autres peuvent être créés selon les besoins. Les comités consultatifs ne possèdent aucune autorité légale pour agir au nom de l'ICANN. Ils présentent leurs conclusions et formulent des recommandations au Conseil d'administration de l'ICANN.</p> <p>Voir aussi : https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en/#XI.</p>
AFFIRMATION D'ENGAGEMENTS (AoC)	<p>L'affirmation d'engagements est l'accord 2009, qui a réaffirmé l'indépendance de l'ICANN et l'engagement entre le Département du commerce des États-Unis et l'ICANN envers la responsabilité et la transparence, la sécurité et la stabilité du DNS, la concurrence et le choix du consommateur, la participation internationale, les révisions périodiques de la communauté, et les activités connexes.</p>
RÉVISIONS À L'AFFIRMATION D'ENGAGEMENTS (RÉVISIONS À L'AoC)	<p>La révision périodique des quatre objectifs principaux par la communauté est requise en vertu de l'AoC pour évaluer et informer sur les progrès de l'ICANN afin d' 1) assurer la responsabilité, la transparence (voir « ATRT »), 2) préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS, 3) promouvoir la concurrence, la confiance du consommateur et le choix du consommateur, et 4) la politique du WHOIS ;</p>
ALAC - COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE	<p>Le Comité consultatif At-large (ALAC) est un organe appartenant à la structure de l'ICANN dont la mission est d'étudier et de proposer des recommandations sur les activités de l'ICANN qui se rapportent aux intérêts des utilisateurs individuels d'Internet (« At-Large » faisant référence à la communauté « au sens large »).</p> <p>Voir aussi : http://www.atlarge.icann.org/.</p>
ASO - ORGANISATION DE SOUTIEN À L'ADRESSAGE	<p>L'ASO adresse des recommandations au Conseil d'administration de l'ICANN concernant les politiques relatives à l'allocation et à la gestion des adresses IP (Protocole Internet).</p> <p>Voir aussi : https://aso.icann.org/.</p>

ATRT - RÉVISION DE LA RESPONSABILITÉ ET LA TRANSPARENCE)	<p>Ce sont les révisions requises en vertu de l'AoC pour évaluer et informer sur les progrès de l'ICANN en matière de responsabilité et de transparence en fournissant des recommandations pour améliorer les activités de reddition de comptes et de transparence tout au long de l'ICANN.</p>
BCG - COMITÉ DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	<p>Le Comité de gouvernance du Conseil d'administration (BGC) est un comité chargé de mener des évaluations périodiques de la performance du Conseil et de chacun de ses membres.</p>
PROCESSUS ASCENDANTS	<p>Un principe fondamental du processus de prise de décisions de l'ICANN est que l'analyse et les décisions sur les politiques remontent du niveau des parties prenantes (constitué des parties directement concernées, des utilisateurs d'Internet, des entreprises et de tous ceux qui souhaitent participer au processus) au niveau du Conseil d'administration de l'ICANN. Ce processus permet une participation ouverte et équitable ainsi que pratique et possible à tous les niveaux.</p>
ccNSO - ORGANISATION DE SOUTIEN AUX EXTENSIONS GÉOGRAPHIQUES	<p>L'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO) est un organe au sein de la structure de l'ICANN créé par et pour les responsables des ccTLD. La ccNSO a mis à disposition des gestionnaires des noms de domaine de premier niveau géographique (ccTLD) un Forum pour se réunir et discuter les problématiques d'actualité préoccupant les ccTLD à l'échelle mondiale. La ccNSO fournit une plateforme pour privilégier le consensus, la coopération technique et le renforcement des capacités parmi les ccTLD et facilite le développement de meilleures pratiques librement consenties pour les gestionnaires des ccTLD. Elle est également chargée de développer et de recommander des politiques mondiales au Conseil de l'ICANN pour un ensemble limité de questions relatives aux ccTLD comme l'introduction des noms de domaine internationalisés ccTLD (IDN ccTLD). L'adhésion à la ccNSO est ouverte à tous les gestionnaires de ccTLD en charge de la gestion d'un domaine de premier niveau géographique énuméré dans la liste de l'ISO 3166.</p> <p>Voir aussi : http://ccnso.icann.org/.</p>
ccTLD - DOMAINE DE PREMIER NIVEAU GÉOGRAPHIQUE	<p>Un domaine de premier niveau géographique (ccTLD) est un nom de domaine de premier niveau utilisé ou réservé à un pays, un état souverain ou un territoire dépendant.</p> <p>Voir aussi : http://www.iana.org/cctld/cctld.htm.</p>
CCWG-RESPONSABILITÉ	<p>Le groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-Responsabilité) a été convoqué pour concevoir une proposition qui garantisse que les engagements de l'ICANN en matière de responsabilité et de transparence à l'égard de la</p>

	<p>communauté Internet mondiale soient tenus et renforcés une fois qu'aura pris fin sa relation contractuelle historique avec le gouvernement des États-Unis.</p> <p>Voir aussi : https://community.icann.org/display/acctcrosscomm/CCWG+on+Enhancing+ICANN+Accountability.</p>
MÉCANISME DE LA COMMUNAUTÉ COMME MEMBRE UNIQUE	<p>Le mécanisme de la communauté comme membre unique est le modèle de gouvernance d'entreprise proposé qui permettra aux SO et AC d'exercer les pouvoirs qui leur seront conférés après que la transition de la supervision de l'IANA aura eu lieu.</p>
PROCESSUS D'ENGAGEMENT COOPÉRATIF (CEP)	<p>En vertu du Chapitre IV, Article 3 des statuts constitutifs de l'ICANN, avant le début d'un processus de révision indépendant (IRP), le plaignant est exhorté à entamer une période d'engagement de coopération avec l'ICANN en vue de résoudre ou de réduire les questions qui pourraient éventuellement être soumises au panel IRP. Il est prévu que ce processus d'engagement de coopération commencera avant que la partie requérante soit obligée de payer les coûts pour la préparation d'une demande de révision indépendante. L'engagement de coopération est censé être conclu entre l'ICANN et la partie requérante, sans faire référence à un conseiller externe.</p> <p>Voir aussi : https://www.icann.org/en/system/files/files/cep-11apr13-en.pdf.</p>
CONSENSUS	<p>Le consensus est une modalité de prise de décisions utilisée par plusieurs organisations de soutien au sein de l'ICANN. La méthode pour établir quand le consensus a été atteint diffère d'une organisation de soutien à l'autre, par exemple, au sein de la GNSO on utilise la méthode suivante :</p> <p>Consensus total - quand personne dans le groupe ne se manifeste contre la recommandation dans ses dernières lectures. C'est aussi parfois dénommé un consensus à l'unanimité.</p> <p>Consensus – une position où seulement une petite minorité n'est pas d'accord mais où la plupart est d'accord.¹</p>
ÉQUIPE RESPONSABLE DE LA PROPOSITION	<p>L'équipe responsable de la proposition consolidée des RIR pour la transition des fonctions IANA (équipe CRISP) a été établie par la communauté des ressources de numéros d'Internet par l'intermédiaire</p>

¹ Pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'usage de l'ICANN, vous pouvez associer la définition du « consensus » avec d'autres définitions et termes spécialisés, tels que consensus approximatif ou quasi-consensus. Toutefois, il est à noter que dans le cas d'un groupe de travail de la GNSO issu des PDP, tous les rapports, en particulier les rapports finaux, doivent se limiter au terme « consensus » à cause des conséquences juridiques que cela pourrait entraîner.

CONSOLIDÉE DES RIR POUR LA TRANSITION DES FONCTIONS IANA (ÉQUIPE CRISP)	<p>des registres Internet régionaux afin d'élaborer une proposition pour les activités de l'IANA liées à l'allocation des blocs de ressources Internet, des registres des numéros IANA, l'administration des zones du DNS spécialisées « IN-ADDR.ARPA » et « IP6.ARPA » et d'autres tâches liées à la gestion des registres.</p> <p>Voir aussi : https://www.nro.net/nro-and-internet-governance/iana-oversight/consolidated-rir-iana-stewardship-proposal-team-crisp-team.</p>
GROUPES D'UNITÉS CONSTITUTIVES	<p>Le « groupe d'unités constitutives » est un terme technique qui fait référence à un groupe de parties prenantes réunies autour d'un intérêt particulier ou d'une perspective commune.</p>
CWG-SUPERVISION	<p>L'objectif principal du groupe de travail intercommunautaire pour le développement d'une proposition pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA sur les fonctions de nommage (CWG-Supervision) sera d'élaborer une proposition de transition consolidée pour les éléments des fonctions IANA liés au système de noms de domaine (DNS).</p> <p>Voir aussi : https://community.icann.org/x/37fhAg.</p>
ADMINISTRATEURS	<p>Personnes physiques qui dirigent les activités et les affaires de l'ICANN en tant que société à but non lucratif d'utilité publique n'ayant aucune responsabilité fiduciaire à l'égard de l'exercice du pouvoir des entreprises. Les administrateurs se différencient des observateurs et des agents de liaison qui, eux, peuvent assister aux réunions du Conseil mais ne peuvent pas voter.</p> <p>Voir aussi : https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en/#VI.</p>
POLITIQUE DE DIVULGATION DES INFORMATIONS DOCUMENTAIRES (DIDP)	<p>La politique de divulgation des informations documentaires de l'ICANN vise à assurer que les informations contenues dans les documents relatifs aux activités opérationnelles de l'ICANN, en possession, sous la tutelle ou le contrôle de l'ICANN, soient mises à disposition du public, sauf s'il existe une bonne raison qui justifie la confidentialité. Un des principaux éléments de l'approche de l'ICANN vis-à-vis de la transparence et de la divulgation d'informations est l'identification d'un ensemble de documents mis à disposition par l'ICANN sur son site Web comme une question de routine.</p>
DNS – SYSTÈME DES NOMS DE DOMAINE	<p>Le système des noms de domaine (DNS) permet aux utilisateurs de se repérer plus facilement sur Internet. Chaque ordinateur connecté à l'Internet possède une adresse unique, comparable à un numéro de téléphone, qui se compose d'une chaîne numérique relativement complexe appelée « adresse IP » (IP signifiant « Protocole Internet »). Les adresses IP sont difficiles à mémoriser. Le DNS facilite l'utilisation de l'Internet en permettant de remplacer cette adresse IP obscure par</p>

	<p>une chaîne alphabétique familière (le « nom de domaine »). Ainsi, au lieu de taper 207.151.159.3, vous pouvez taper www.internic.net. C'est un procédé « mnémonique » qui facilite la mémorisation des adresses.</p>
<p>PLAN OPÉRATIONNEL QUINQUENNAL</p>	<p>Le plan opérationnel quinquennal est un moyen de planification et d'exécution du portefeuille d'activités de l'ICANN en ligne avec les objectifs et finalités stratégiques articulés dans le plan stratégique. Ce plan sert à établir le lien entre la stratégie et le plan opérationnel et budgétaire annuel, en définissant les résultats planifiés (facteurs clés de succès), les moyens de mesure des progrès (indicateurs clés de performance), les risques opérationnels, les dépendances et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs.</p>
<p>STATUTS CONSTITUTIFS FONDAMENTAUX</p>	<p>Un statut constitutif fondamental est une disposition des statuts qui exige à la fois un niveau élevé d'approbation de la communauté et l'approbation du Conseil d'administration de l'ICANN comme décrit dans la section 4 avant qu'il puisse être modifié ou supprimé.</p>
<p>GAC - COMITÉ CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL</p>	<p>Le GAC est un comité consultatif intégré par des représentants de gouvernements nationaux, des représentants d'organisations gouvernementales multinationales, d'organisations établies par des traités et des représentants de différentes économies. Sa mission est de conseiller le Conseil d'administration de l'ICANN sur des questions qui font l'objet d'inquiétudes de la part des gouvernements. Le GAC opère comme un forum de discussion sur des inquiétudes ou des intérêts partagés par les gouvernements, y compris les intérêts des consommateurs. En sa qualité de comité consultatif, le GAC ne possède aucune autorité légale pour agir au nom de l'ICANN. Toutefois, il présente ses conclusions et ses recommandations au Conseil d'administration de l'ICANN.</p> <p>Voir aussi : https://gacweb.icann.org/display/gacweb/Governmental+Advisory+Committee</p>
<p>GNSO - ORGANISATION DE SOUTIEN AUX EXTENSIONS GÉNÉRIQUES</p>	<p>La GNSO est l'organe qui a succédé l'Organisation de soutien aux noms de domaine (DNSO) pour s'occuper des domaines génériques de premier niveau. La GNSO possède six unités constitutives, à savoir : l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux, l'unité constitutive des registres gTLD, l'unité constitutive des fournisseurs de services Internet (FSI), l'unité constitutive des utilisateurs non-commerciaux, l'unité constitutive des bureaux d'enregistrement et l'unité constitutive de la propriété intellectuelle. Voir aussi : http://gns0.icann.org/en/.</p>
<p>gTLD - DOMAINE GÉNÉRIQUE DE PREMIER NIVEAU</p>	<p>Un domaine générique de premier niveau (gTLD) est une des catégories de domaines de premier niveau (TLD) maintenue par l'autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (IANA) pour</p>

	<p>son utilisation dans le système de noms de domaine de l'Internet. Les utilisateurs d'Internet peuvent l'identifier comme le suffixe situé à la fin d'un nom de domaine.</p>
<p>IANA - AUTORITÉ CHARGÉE DE LA GESTION DE L'ADRESSAGE SUR INTERNET</p>	<p>L'ICANN a accompli les fonctions IANA (Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet) au nom de la communauté Internet mondiale depuis 1998. Les fonctions IANA incluent : la tenue du registre des paramètres de protocole techniques de l'Internet ; la gestion de certaines responsabilités associées à la zone racine du DNS et l'allocation des ressources de numéros de l'Internet. Voir aussi : http://www.iana.org/.</p>
<p>GROUPE DE COORDINATION POUR LA TRANSITION DU RÔLE DE SUPERVISION DES FONCTIONS IANA (ICG)</p>	<p>Le groupe de coordination pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA (ICG) a été formé dans le but de coordonner l'élaboration d'une proposition parmi les communautés touchées par les fonctions IANA. La création de l'ICG a été parrainée et facilitée par l'ICANN ; ses membres ont été choisis par les communautés Internet qui sont représentées au sein du groupe. La seule documentation que le groupe doit fournir est une proposition à la NTIA recommandant un plan de transition du rôle de supervision des fonctions IANA de la NTIA à la communauté Internet qui soit cohérent avec les principes clés énoncés dans l'annonce de la NTIA du 14 mars 2014.</p> <p>Voir aussi : https://www.icann.org/en/stewardship/.</p>
<p>GROUPE DE TRAVAIL IANAPLAN</p>	<p>L'IETF a établi le groupe de travail IANAPLAN (IANAPLAN WG) pour qu'il présente une proposition pour la transition de la supervision des fonctions IANA liées au maintien des codes et des numéros contenus dans divers protocoles Internet développés par l'IETF.</p> <p>Voir aussi : http://www.ietf.org/iana-transition.html.</p>
<p>ICANN - SOCIÉTÉ POUR L'ATTRIBUTION DES NOMS DE DOMAINE ET DES NUMÉROS SUR INTERNET</p>	<p>La société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) est une association internationale de droit privé à but non lucratif qui est chargée d'allouer l'espace des adresses du protocole Internet (IP), d'attribuer des identificateurs de protocole, de gérer le système de noms de domaine de premier niveau génériques (gTLD) et géographiques (ccTLD), et d'assurer les fonctions de gestion du système de serveurs racine. Ces services étaient initialement assurés dans le cadre d'un contrat avec le gouvernement américain par l'IANA (Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet) et d'autres organismes. L'ICANN assume à présent les fonctions de l'IANA. En tant que partenariat public-privé, l'ICANN a pour mission de préserver la stabilité opérationnelle de l'Internet, de promouvoir la concurrence, d'assurer une vaste représentation des communautés Internet à l'échelle mondiale et d'élaborer des politiques relatives à sa mission moyennant des processus participatifs basés sur le consensus.</p> <p>Voir aussi : https://www.icann.org/.</p>

<p>FORUM DE LA COMMUNAUTÉ DE L'ICANN (ICF)</p>	<p>Le Forum de la communauté de l'ICANN est un forum où l'exercice de tous les pouvoirs de la communauté est discuté à travers toute la communauté de l'ICANN - avant que le pouvoir sous considération soit utilisé. Cette étape de discussion aiderait la communauté à atteindre des conclusions bien fondées à propos de l'exercice de ses nouveaux pouvoirs, et assurerait que les décisions aient été prises sur la base d'informations partagées ainsi que sur ce qui était connu dans les processus individuels de prise de décisions des SO et AC qui ont été votés dans le modèle proposé de mécanisme de la communauté comme membre unique.</p>
<p>IETF - GROUPE DE TRAVAIL DE GÉNIE INTERNET</p>	<p>Le Groupe de travail de génie Internet (IETF) est une vaste communauté internationale ouverte qui regroupe des concepteurs de réseau, des opérateurs, des vendeurs et des chercheurs intéressés au bon fonctionnement de l'Internet et à l'évolution de son architecture. Il est ouvert à toute personne intéressée. L'IETF élabore des normes Internet et, en particulier, des normes liées à l'ensemble des protocoles d'Internet (TCP/IP).</p>
<p>PROCESSUS DE RÉVISION INDÉPENDANT (IRP)</p>	<p>Le processus de révision indépendant (IRP) est « un processus pour les révisions indépendantes des tiers sur les actions ou inactions du Conseil présumées d'être non-conformes à l'acte constitutif ou aux statuts de l'ICANN par une partie affectée ».</p>
<p>PANEL DE RÉVISION INDÉPENDANT (PANEL IRP)</p>	<p>Le Panel de révision indépendant (panel IRP) est un panel indépendant chargé d'examiner les actions du Conseil d'administration de l'ICANN ayant été contestées en vertu de l'Acte constitutif et des Statuts afin de conclure si le Conseil d'administration a agi en accord avec les dispositions de l'Acte constitutif et des Statuts (chacun de ces processus est un processus de révision indépendant (IRP)).</p> <p>Voir aussi : https://www.ietf.org/.</p>
<p>PROTOCOLE INTERNET (IP)</p>	<p>C'est le protocole de communication qui se trouve à la base du fonctionnement de l'Internet. Il permet à de vastes réseaux de dispositifs de communiquer entre eux grâce à différentes liaisons physiques. Chaque dispositif ou service sur Internet a au moins une adresse IP qui le distingue de manière unique des autres dispositifs ou services sur Internet. Une adresse IP est l'adresse numérique et le système de nommage du DNS qui utilise des noms conviviaux pour localiser les dispositifs et les services.</p>
<p>APPROCHE MULTIPARTITE</p>	<p>L'approche multipartite est un cadre ou une structure organisationnelle pour la gouvernance et l'élaboration de politiques qui vise à rassembler toutes les parties prenantes pour collaborer et participer au dialogue, à la prise de décisions et à la mise en œuvre des solutions pour les problèmes ou les objectifs identifiés.</p>

	<p>Le modèle multipartite de l'ICANN est composé d'un ensemble varié de parties prenantes s'intéressant au système des numéros, de nommage et des protocoles d'Internet du monde entier qui se sont rassemblées dans plusieurs organisations de soutien, unités constitutives et comités consultatifs, et ont convenu de fonctionner de manière ouverte, ascendante, basée sur le consensus et transparente.</p>
PRINCIPES DE NETMUNDIAL	<p>La réunion de NETmundial, qui a eu lieu à Sao Paulo, au Brésil les 23 et 24 avril 2014, a été le premier événement conçu de manière multipartite centré sur l'avenir de la gouvernance de l'Internet. Un ensemble de principes communs et de valeurs importantes susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un cadre inclusif, multipartite, efficace, légitime et évolutif de la gouvernance de l'Internet ont été identifiés à NETmundial, où l'Internet a été reconnu comme une ressource mondiale qui doit être gérée dans l'intérêt public.</p> <p>Voir aussi : http://netmundial.br/wp-content/uploads/2014/04/NETmundial-Multistakeholder-Document.pdf.</p>
COMITÉ DE NOMINATION (NomCom)	<p>Le Comité de nomination (NomCom) est un comité indépendant chargé de sélectionner huit membres du Conseil d'administration de l'ICANN, cinq membres du Comité consultatif At-Large, trois membres de l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO) et trois membres de l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO).</p> <p>Voir aussi : https://www.icann.org/resources/pages/nomcom-2013-12-13-en.</p>
NTIA - AGENCE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATION DU DÉPARTEMENT DU COMMERCE DES ÉTATS-UNIS	<p>L'Agence nationale des télécommunications et de l'information du Département du commerce des États-Unis (NTIA) est l'agence exécutive principalement chargée de conseiller le président des États-Unis en matière de politiques liées aux télécommunications et à l'information. La NTIA maintient un contrat avec l'ICANN pour la coordination technique du système de noms de domaine et de l'adressage de l'Internet. En mars 2014, la NTIA a annoncé son intention de faire la transition de son rôle contractuel concernant les fonctions de l'IANA, et a demandé à la communauté multipartite de l'ICANN de présenter des propositions pour cette transition.</p> <p>Voir aussi : http://www.ntia.doc.gov/.</p>
MÉDIATEUR	<p>Le médiateur de l'ICANN enquête et aborde des plaintes présentées par la communauté de l'ICANN. Le médiateur est indépendant, impartial et neutre, un examinateur des faits et un enquêteur sur les plaintes en matière d'iniquité. Voir aussi : https://www.icann.org/resources/pages/accountability/ombudsman-en.</p>
PDP - PROCESSUS	<p>Ensemble d'étapes formelles, telles que définies dans les statuts</p>

D'ÉLABORATION DE POLITIQUES	constitutifs de l'ICANN, destinées à orienter la mise en place, l'examen interne et externe, l'établissement d'un calendrier et l'approbation des politiques nécessaires pour coordonner le système mondial d'identificateurs uniques de l'Internet.
SECTEUR PRIVÉ	Le secteur privé comprend les entreprises, les organismes sans but lucratif, les personnes individuelles, les organisations non gouvernementales, la société civile et les institutions universitaires.
ORGANISATIONS RÉGIONALES AT-LARGE (RALO)	La communauté At-Large est structurée en cinq organisations régionales At-Large (RALO). Ces organisations servent de forum de communication et de point de coordination pour promouvoir et assurer la participation des communautés régionales d'utilisateurs de l'Internet aux activités de l'ICANN ainsi que pour améliorer les connaissances et renforcer les capacités.
PROCESSUS DE RÉEXAMEN	Le processus de réexamen est un mécanisme pour contester les actions du personnel de l'ICANN réalisées à l'encontre des politiques de l'ICANN, ou des décisions du Conseil de l'ICANN ayant été prises sans tenir compte d'informations importantes ou sur la base d'informations fausses ou inexactes.
BUREAU D'ENREGISTREMENT	Les noms de domaine se terminant par .aero, .biz, .com, .coop, .info, .museum, .name, .net, .org et .pro peuvent être enregistrés auprès de différentes sociétés concurrentes (appelées « bureaux d'enregistrement »). La liste de ces sociétés accréditées par l'ICANN figure dans l'annuaire des bureaux d'enregistrement accrédités.
REGISTRE	Le « registre » est la base de données principale faisant autorité, où sont répertoriés tous les noms de domaine enregistrés dans chaque domaine de premier niveau. L'opérateur de registre est chargé de gérer la base de données principale et de créer le « fichier de zone » permettant aux ordinateurs d'acheminer le trafic Internet depuis et vers les domaines de premier niveau partout dans le monde. Les internautes n'interagissent pas directement avec l'opérateur de registre : ils peuvent enregistrer des noms de registre dans les TLD, notamment .biz, .com, .info, .net, .name, .org par l'intermédiaire d'un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN.
MÉCANISMES DE RÉVISION	Un mécanisme de révision est un processus pour évaluer comment est mise en œuvre une décision ou une politique. L'ICANN a un ensemble de mécanismes de révision établis dans ses statuts constitutifs pour assurer sa responsabilité et sa transparence.
RIR - REGISTRE INTERNET	Il existe actuellement cinq registres Internet régionaux : AfriNIC, APNIC, ARIN, LACNIC et RIPE NCC. Ces associations à but non

RÉGIONAL	lucratif sont responsables de la distribution et de la gestion des adresses IP au niveau régional aux fournisseurs de services Internet et aux registres locaux.
SERVEURS RACINE	Les serveurs racine contiennent les adresses IP de tous les registres TLD, aussi bien les registres mondiaux tels que .com, .org, etc. que les 244 registres spécifiques à un pays tels que .fr (France), .cn (Chine), etc. Il s'agit d'informations critiques. Si ces informations ne sont pas correctes à 100 % ou si elles sont ambiguës, il ne sera pas possible de localiser un registre clé sur Internet. Pour reprendre le langage DNS, l'information doit être unique et authentique.
COMITÉ CONSULTATIF DU SYSTÈME DES SERVEURS RACINE (RSSAC)	Le Comité consultatif du système des serveurs racine (« RSSAC ») conseille la communauté et le Conseil d'administration de l'ICANN au sujet des opérations, de l'administration, de la sécurité et de l'intégrité du système de serveurs racine d'Internet. Voir aussi : https://www.icann.org/resources/pages/rssac-4c-2012-02-25-en .
ZONE RACINE	La zone racine est l'annuaire central pour le DNS, qui est la composante clé pour la traduction des noms d'hôtes lisibles en adresses IP numériques. Voir aussi : www.iana.org/domains/root/files .
SO - ORGANISATIONS DE SOUTIEN	Les SO se composent de trois organes spécialisés en élaboration de politiques, qui donnent leur avis au Conseil d'administration de l'ICANN sur des questions relatives aux noms de domaine (GNSO et ccNSO) et aux adresses IP (ASO).
SPONSOR	Un sponsor est une organisation à laquelle est déléguée une certaine autorité définie de formulation continue de politiques concernant la manière dont un TLD sponsorisé en particulier est exploité. Le TLD sponsorisé est assorti d'une charte qui définit le but dans lequel le TLD sponsorisé a été créé et sera exploité. Le sponsor est chargé de l'élaboration des politiques sur les sujets délégués de façon que le TLD soit exploité au bénéfice d'un groupe défini de représentants, appelé Communauté du TLD sponsorisé, possédant un intérêt direct dans l'exploitation du TLD. Le sponsor a également la responsabilité de sélectionner l'opérateur de registre et, à différents niveaux, d'établir les rôles joués par les bureaux d'enregistrement et leur relation avec l'opérateur de registre. Le sponsor doit exercer son autorité déléguée conformément à des normes d'équité et d'une manière qui soit représentative de la communauté du TLD sponsorisé.
SSAC - COMITÉ CONSULTATIF SUR	Le SSAC est le comité permanent du président sur la sécurité et la stabilité des systèmes de nommage et d'allocation d'adresses Internet.

<p>LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ</p>	<p>Sa charte porte une attention particulière à l'analyse des risques et des audits. Le SSAC se compose d'environ 20 experts techniques issus de l'industrie et du milieu universitaire, ainsi que d'opérateurs de serveurs racines de l'Internet, de bureaux d'enregistrement et de registres de TLD.</p> <p>Voir aussi : https://www.icann.org/groups/ssac.</p>
<p>PARTIE PRENANTE</p>	<p>Une partie prenante est tout individu ou groupe affecté par les actions de l'ICANN. Les parties prenantes de l'ICANN comprennent les registres des noms de domaines de premier niveau géographique ; les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement des domaines génériques de premier niveau ; les registres Internet régionaux qui gèrent la distribution régionale des ressources de numéros Internet y compris les adresses IP et les numéros du système autonome ; les opérateurs des treize serveurs de noms ; les intérêts commerciaux, y compris ceux qui représentent les grandes et les petites entreprises, les représentants des intérêts de la propriété intellectuelle et les fournisseurs de services Internet et d'autres services de communication ; les intérêts non-commerciaux - y compris les utilisateurs non-commerciaux d'Internet et les organisations à but non lucratif ; les représentants des intérêts gouvernementaux - y compris les représentants des gouvernements nationaux, des organisations gouvernementales multinationales et des organisations établies par des traités ainsi que des différentes économies ; les experts techniques de l'industrie et de l'université et les représentants des utilisateurs d'Internet autour du monde.</p>
<p>GROUPES DE PARTIES PRENANTES</p>	<p>Les groupes de parties prenantes représentent une grande variété d'individus qui composent la communauté de l'ICANN. Les groupes de parties prenantes fonctionnent comme caucus, et sont censés faciliter la création de nouvelles unités constitutives ainsi que la croissance et l'expansion.</p>
<p>STATUTS CONSTITUTIFS STANDARD</p>	<p>Un statut constitutif standard est un statut qui n'est pas, par définition, un statut fondamental, et peut être modifié par le Conseil de l'ICANN à moins que la communauté décide de s'y opposer. Les statuts dans leur ensemble (statuts standard et statuts fondamentaux) énoncent les structures et les règles de gouvernance et les règles opérationnelles au sein de l'ICANN.</p>
<p>EXERCICE DE SIMULATION DE CRISES</p>	<p>Les exercices de simulation de crises sont des exercices où un ensemble de cas hypothétiques possibles mais pas nécessairement probables sont utilisés pour évaluer comment certains événements affecteraient un système, un produit, une entreprise ou une industrie. Les exercices de simulation de crises ont été utilisés afin d'analyser la mesure dans laquelle certains risques ou contingences de l'écosystème du DNS et de l'ICANN peuvent être atténués au moyen</p>

	de l'utilisation des mécanismes de responsabilité disponibles pour le CCWG-Responsabilité.
TLD - DOMAINE DE PREMIER NIVEAU	Les TLD sont les noms situés au sommet de la hiérarchie de nommage du DNS. Dans les noms de domaine, ils représentent la chaîne de caractères qui suit le dernier point (celui qui se trouve plus à droite) ".". C'est le cas de "net" dans "www.example.net". Le gestionnaire d'un TLD contrôle les noms de second niveau qui sont reconnus dans ce TLD. Les gestionnaires du « domaine racine » ou de la « zone racine » contrôlent les TLD qui sont reconnus par le DNS. Les TLD couramment utilisés sont : .com, .net, .edu, .jp, .de, etc.
PISTES DE TRAVAIL	La piste de travail 1 du CCWG-Responsabilité est focalisée sur des mécanismes pour améliorer la responsabilité de l'ICANN dont la mise en place doit s'aligner sur les délais établis pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. La piste de travail 2 est focalisée sur des solutions à certains aspects liés à la responsabilité dont le délai de mise en œuvre peut dépasser celui fixé pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA.